



Responsabilité civile du fait des enfants

Par **GAELLE27**, le **20/11/2007 à 09:55**

Bonjour,
Voici mon interrogation:
Depuis mon divorce (2002), la garde de mes enfants a été fixé chez mon ex femme. Un droit de garde (1 week end tous les 15 jours) a été fixé par le juge.
Depuis 05/07, la maman a déménagé et d'un comme un accord compte tenu de la distance, je prends les enfants une fois par mois.
Mon fils de 14 ans, c'est vu offrir un moto (non homologué, interdiction de circulation sur la voie public, pas d assurance), moto offerte pas sa maman. J ai appris que mon fils circule sur la voie public et notamment s'amuse à faire des courses entre copains.
Les relations avec la maman sont très "tendues" elle n'accepte pas mon refus.
En cas d'accident suis je responsable?
Que puis je faire pour me couvrir?
Dans l'attente de votre réponse
Salutations distinguées.